POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)



Département : AIN

Référence: 1000300450

Discipline: L1414 - S.I.I. Ingénierie Mécanique (L1414)

Fonction: ENS

Lieu d'exercice

Liberté

Égalité

Fraternité

Code RNE: 0010010F

Nom de l'établissement : Lycée polyvalent du Bugey

Commune: BELLEY

Adresse: 113 rue DU 5E RTM 01306 BELLEY

Courriel: ce.0010010F@ac-lyon.fr

Description générale du poste

L'enseignant interviendra en SI, en SNT et, sa mission principale, en STI2D.

Il aura un rôle essentiel dans la promotion de la filière STI2D qui a été ouverte en 2022 au lycée. A ce titre, il doit poursuivre l'installation des plateaux techniques et du Fablab. Il formera un binôme soudé avec son collègue en poste pour le développement de la filière et des installations. Sa connaissance des entreprises du Bugey Sud pour la mise en place de partenariats et projets est indispensable.

Missions

- promotion de la filière dans les collèges,
- participation à des forums,
- animation stands salon Smile et Bugey expo
- développement partenariats avec les entreprises et l'IUT de Savoie Technolac
- poursuite installation plateaux techniques
- promotion du fablab

Compétences requises

- capacité à travailler en équipe restreinte
- connaissance des entreprises du bassin Bugey Sud
- accompagnement au projet sur le territoire enclavé de Belley
- compétences en ingénierie mécanique et ingénierie des constructions.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : Liliane LYONNAIS (liliane.lyonnais@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : https://mouvement.ac-lyon.fr.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est

donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) voeu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) voeu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) voeu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

<u>Attention</u>: Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.